

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2006**
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	P.	DE CANDOLLE	Conseiller municipal
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipale
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	C.	RIVOIRE	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		C.	BERDAT	" "
	M.	M.	PICCOT	Conseiller municipal
	Mme	M.	ROTSCHY	Conseillère municipale
Public :	2 personnes			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 – Séance des commissions réunies – huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 18 octobre 2006

20h.30 – Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2006 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Budget 2007 - vote :
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement;
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir;
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs;
 - du budget administratif -
 - 4.2 Compagnie des sapeurs-pompiers 21 - nomination d'un premier-lieutenant : préavis -
- 5) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 7) Naturalisations.

Séance des commissions réunies

M. Pralong ouvre la séance à 20h.15, souhaite la bienvenue aux participants-es et prononce le huis clos.

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 18 octobre 2006

M. Spinelli annonce qu'il était présent à ladite séance alors qu'il figure parmi les personnes excusées.

- Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à la majorité (4 abstentions).

Le Président lève la séance à 20h.25.

.../..

Séance plénière du Conseil municipal

Le Président ouvre la séance à 20h.30, souhaite la bienvenue aux participant-es et excuse MM. Berdat, Beker et Piccot.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2006

- Le procès-verbal est adopté à la majorité (4 abstentions).

2) Communications du Bureau

Le Président souhaiterait évoquer le décès récent d'un homme qui a marqué la commune, qui a été conseiller municipal durant de nombreuses années, conseiller administratif et maire à plusieurs reprises. Il a été porté à son dernier domicile, il y a quelques jours, en la chapelle de Veyrier. Il s'agit de M. François Lombard qui a quitté cette terre.

Le Conseil municipal se lève et observe une minute de silence.

Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Marylène Rotschy, avec effet immédiat, pour des raisons de santé.

Le Président porte à la connaissance du Conseil municipal que le Conseil administratif organise une séance d'information, le 10 novembre 2006, à l'intention des nouveaux électeurs qui rejoignent le giron communal. Il lui apparaissait important de donner à ces citoyens, au cours de cette soirée, un signal fort quant à leur appartenance à la communauté politique et un message clair de bienvenue de la part du Conseil municipal. Or, selon une information qui vient de lui parvenir, le Conseil administratif a transformé cette soirée en une soirée pain fromage agrémentée d'un message sur la manière de voter, de quelques statistiques ainsi que d'une visite de l'exposition occupant actuellement la salle communale.

Le Président déplore qu'à cette occasion, le Conseil municipal, par l'intermédiaire de son Président, n'ait pas la possibilité de délivrer un message à l'attention des nouveaux électeurs.

Enfin, le Président annonce qu'une motion concernant la sécurité, présentée par le groupe Socialiste, soutenue par Avenir Chênois et lui-même, a été déposée sur le Bureau. Elle sera présentée sous le point 6.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Soirée des nouveaux électeurs

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser, suite au discours de M. Pralong, Président, que le Conseil administratif a souhaité avant tout une soirée conviviale, et non pas une approche partisane qui peut se faire en d'autres lieux au sein des partis politiques. Par ailleurs, il ne s'agit pas simplement d'une soirée pain et fromage, mais d'une présentation de la commune sous l'angle des droits des nouveaux citoyens, avec une contribution de M. Ascheri, chef du service des votations et élections, et une brève conférence de M. Lescaze, historien. Il y aura ensuite une visite commentée de l'exposition "A vous de jouer", puisque la manifestation a lieu dans la salle communale. La soirée se poursuivra autour d'un buffet où chacun aura l'occasion de prendre contact directement avec les nouveaux électeurs.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite

Projet CEVA

Elle a signé, au nom de la commune de Chêne-Bougeries, en date du 10 octobre 2006, une opposition au projet CEVA. Par ailleurs, dans un courrier daté du 26 octobre 2006, M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, a indiqué avoir demandé à la direction du projet CEVA de bien vouloir convoquer, dans les meilleurs délais, une séance du groupe de travail Trois-Chêne.

Fondation Au Cœur des Grottes

Le 21 novembre 2006, la commission Service social et aide humanitaire recevra la Fondation Au Cœur des Grottes. Les conseillers municipaux qui veulent se joindre à cette manifestation sont les bienvenus. La Fondation accueille des femmes qui traversent de graves difficultés dans leur vie familiale. Elles seront accueillies à la salle communale avec leurs enfants autour d'un repas et il y aura des animations.

Fête du Renouveau

Les membres de la commission Culture-loisirs et manifestations ont souhaité la création d'une association pour la Fête du Renouveau car, tant les membres du comité que ceux du Conseil municipal ne sont pas éternels, ceux du Conseil administratif non plus. C'est principalement pour pérenniser cette manifestation et faire une recherche de sponsoring plus aisée que l'association avait été envisagée. Or, elle vient de recevoir une lettre du Président du Comité du Renouveau, M. Gilbert Reviol, selon laquelle ledit comité refuse de se transformer en association. Dans l'intervalle, elle avait fait établir, par Mme Christine Sayegh, avocate, un projet de statuts ainsi qu'un projet de convention entre la nouvelle association et la commune de Chêne-Bougeries qui, bien évidemment, aurait mis à disposition une subvention annuelle et toutes les infrastructures et aides logistiques possibles. En accord avec la commission Culture-loisirs et manifestations, une séance supplémentaire a été agendée le 23 novembre 2006, afin d'auditionner le comité de la Fête du Renouveau.

Rencontres Café-Croissants

.../...

Une rencontre Café-croissants organisée par le CAD, en partenariat avec le Club des aînés et le soutien de la commune, s'est déroulée dans les locaux du Centre de Rencontres et de Loisirs le 17 octobre.

Il est ressorti de cette séance, à laquelle ont assisté une cinquantaine de personnes, un vif intérêt des participants pour des thèmes de nature juridique (testament, succession), la problématique de la fin de vie et surtout, les réformes projetées en matière d'imposition des retraités. Un débat sera donc organisé autour de ce dernier thème, le 28 novembre de 9h. à 11h., à la salle communale Jean-Jacques Gautier, avec, pour intervenants, MM. Francis Walpen, député, ancien directeur de l'administration fiscale cantonale, et Michel Lambelet, avocat fiscaliste.

Projet "Nouveau Prieuré"

Pour mémoire, les plans relatifs au PLQ n° 29528-511 étaient consultables en mairie entre le 28 août et le 27 septembre 2006. Ces derniers avaient été envoyés à chaque conseiller municipal pour information. A expiration du délai d'enquête publique, le Conseil administratif a reçu le 26 octobre un courrier de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, lequel précise que ledit Département n'a reçu aucune observation durant la période d'enquête publique. En conséquence, il appartient maintenant à la commune, dans un délai de 45 jours, de préaviser ledit PLQ. Cet objet figurera donc à l'ordre du jour de la séance de la commission Aménagement - circulation-transports prévue le 14 courant.

Par ailleurs, l'étude de M. Frédéric Chave de la société Amalthée SA, mandaté pour établir un budget de fonctionnement prévisionnel et déterminer en étroite collaboration avec le bureau d'architectes Devanthéry & Lamunière la nature des aménagements intérieurs de la crèche, ainsi que leur coût, se poursuit. Diverses données concernant la démographie de la petite enfance sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, actualisant les données précédemment recueillies dans le cadre de l'étude petite enfance dans les Trois-Chêne, seront transmises à M. Chave, avec lequel un rendez-vous est prévu le 23 courant.

Divers

Informés du fait que la commission cantonale de la famille avait souhaité adhérer à une campagne nationale intitulée "L'éducation donne de la force", les conseillers administratifs des Trois-Chêne ont souhaité que dans le cadre de cette campagne, une soirée sur le thème "Le sport et sa mission éducative" soit mise sur pied. Pour ce faire, mandat a été donné au CSSM.

Prochaines échéances

La fin de l'année approche et nous pensons à la *Fête de Saint-Nicolas* qui, comme chaque année, aura lieu le mercredi 6 décembre. D'ores et déjà, nous faisons circuler une liste d'inscription pour votre participation au cortège et votre aide pour le service des boissons.

Le *Marché de Noël des 16 et 17 décembre* sur la place Audéoud se précise. Quelque 20 exposants seront présents et nous espérons recevoir encore d'autres inscriptions. Les services de la mairie mettront en place la décoration et l'aménagement du site,

.../...

avec un podium central pour les activités musicales (les diverses sociétés de musique ont été approchées pour l'animation du marché) et les tentes des marchands de part et d'autre.

Chaque artisan s'est engagé à offrir un lot pour une loterie dont le produit reviendra à une association à but social.

Enfin, le *programme des activités culturelles 2007* est presque "sous toit" et sera très riche.

Quelques dates restent encore à confirmer. Je vous signale d'ores et déjà la première *conférence Jean-Jacques Gautier*, qui aura lieu le jeudi 18 janvier 2007, et qui sera donnée par Mme la Conseillère nationale Martine Brunschwig-Graf, présidente de l'Association contre la torture.

De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

Groupe "Responsabilités citoyennes"

Journées citoyennes des 10 et 16 novembre

Dans sa séance du 19 octobre, le groupe "Responsabilités citoyennes" s'est penché sur l'organisation des deux journées citoyennes, consacrées à la réception des classes de 5P et 6P des écoles de la commune, à raison de 4 classes par demi-journée : le 10 novembre, des écoles du Belvédère et de Chêne-Bougeries et le 16 novembre, des écoles de Conches et de la Gradelle.

Ainsi, chaque classe sera reçue pendant environ 30 minutes par le Conseil administratif et des conseillers municipaux volontaires que je remercie de leur disponibilité. Durant ce laps de temps, deux questions préparées en classe seront posées aux élus et une demande argumentée leur sera également faite.

A noter que les élèves ont déjà fait des recherches et trouvé réponse à certaines de leurs questions dans la documentation importante qui leur a été adressée par nos services, dont le livre "Chêne-Bougeries, des origines à nos jours".

Un procès-verbal de ces réunions sera établi et transmis aux classes.

Après leur passage en salle du Conseil municipal, chaque classe, selon un planning précis, visitera les services de l'administration communale : mairie, services de l'Etat civil et de la Sécurité municipale, service des Parcs et promenades, service des Routes et cimetière, et visite de la caserne des sapeurs-pompiers, ceci dans le but de donner aux élèves une image concrète du travail effectué par ces divers services pour le bien-vivre à Chêne-Bougeries.

Les élèves auront la possibilité de faire une pause à l'Espace Nouveau Vallon où une collation, avec petits pains, lait et jus de fruit, leur sera proposée.

Association Genève Tiers-Monde

L'association Genève Tiers-Monde organise le samedi 25 novembre 2006, de 9h. à 16h., au profit de l'association Villages Entreprises – association de producteurs togolais – une vente d'ananas et de mangues séchés.

A cette occasion, le Conseil administratif sera présent devant le centre Coop, sis au 136, chemin De-La-Montagne, tandis que leurs collègues du Conseil administratif de Chêne-Bourg seront présents devant le centre Coop de Chêne-Bourg.

A titre personnel, en tant que nouvelle vice-présidente de Genève Tiers-Monde, je vous invite à venir également nous trouver ou nous aider pour la vente du samedi 25 novembre.

Exposition "A vous de jouer"

Ce sont les derniers jours également pour cette exposition, à la salle communale, qui se termine ce dimanche 12 novembre.

Dans le cadre de cette exposition "A vous de jouer", des t-shirts ont été confectionnés à l'intention notamment des membres de l'administration qui la feront visiter et des participants au tournoi de football. Il en reste à disposition des membres du Conseil municipal, qui pourront se servir ce soir.

Par ailleurs, j'établirai un bilan de l'exposition et des animations à la prochaine séance de la commission Culture-loisirs et manifestations.

Exposition ArtChêne "Migrations"

Deux visites guidées ont été assurées par Mme Fol, le samedi 7 octobre et ce mercredi 8 novembre. Elles ont, à chaque fois, remporté un grand succès.

Nous recevons de nombreux compliments au sujet de cette exposition. Les bulletins "Coup de cœur", complétés par les visiteurs et indiquant leur œuvre préférée, nous parviennent en nombre. Le dépouillement aura lieu à la fin de l'exposition qui, je vous le rappelle, sera démontée le 30 novembre.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

concernant la compagnie des sapeurs-pompiers 21,

- que le Conseil administratif a accepté la demande de mise à la retraite de l'appointé Pierre-Alain Wicht, ceci depuis le 31 octobre 2006.

concernant la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

- que, par courrier daté du 12 octobre 2006, M. Jean Golinelli, vice-président de la Fondation communale, l'a prié, en qualité de Président de la Fondation, de bien vouloir accepter sa démission, ses activités professionnelles ne lui permettant plus d'assurer pleinement cette charge.

Des démarches ont bien entendu été entreprises afin de lui trouver un successeur au sein du Conseil de Fondation, ceci dans les meilleurs délais.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire informe

concernant la sécurité,

- qu'un incendie s'est produit dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 octobre, sur le parking sis à hauteur des numéros 13-15 de la rue de Chêne-Bougeries. Un second sinistre s'est également produit 10 jours plus tard au chemin des Flombards. Selon la gendarmerie, il s'agit-là d'incidents isolés, ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une hypothétique recrudescence d'incendies d'origine criminelle au niveau cantonal. A l'issue de son enquête, la police judiciaire a appréhendé deux suspects, qui auraient avoué leur implication;
- que, suite à une recrudescence des nuisances provoquées par le rassemblement de jeunes et de jeunes adultes dans le secteur de l'école du Belvédère, le Conseil administratif a demandé à la société de surveillance Protectas d'augmenter, pour une période limitée, la fréquence de ces rondes dans les zones dites sensibles.

Ces diverses problématiques seront par ailleurs traitées dans le cadre d'une séance de la commission Ecoles et Institutions pour la jeunesse, prévue le 4 décembre 2006, et élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Les moyens mis en œuvre pour lutter contre les délinquances dans la rue et dans les préaux d'école étant bien différents, ils seront précisés à ladite séance.

concernant le personnel,

- qu'à l'issue de la période d'ouverture du poste de secrétaire adjoint, responsable des finances et des ressources humaines, laquelle avait fait l'objet d'une publication dans la FAO, la Tribune de Genève et le Temps, 19 dossiers sont parvenus en mairie. Des contacts ont également été pris afin de susciter un certain nombre de candidatures spontanées.

Le Conseil administratif a décidé de confier l'examen de l'ensemble des dossiers reçus à un tandem de consultants, composés de M. Michel Dokic, ancien directeur des ressources humaines des services psychiatriques des HUG et ancien secrétaire général d'un certain nombre de communes genevoises, et de M. Jean-François Tagini, mandataire spécialisé dans le domaine de l'"out placement" de cadres.

Le Conseil administratif incorpore rencontrera donc, le moment venu et pour un premier entretien, les candidats retenus par les mandataires consultants cités.

Les personnes retenues pour un second entretien feront l'objet d'un assessment d'une demi-journée, par nos consultants.

En conséquence et tenant compte des délais de la procédure de sélection, le choix définitif d'un(e) candidat(e) pour le poste de secrétaire adjoint(e), responsable des finances et des ressources humaines, devrait survenir vers la fin janvier 2007.

4) Propositions du Conseil administratif :

4.1 Budget 2007 - vote :

- *de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement;*
- *de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir;*
- *des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs;*
- *du budget administratif -*

Le Président souligne que la commission Finances a réexaminé le travail accompli par les Commissions réunies et n'a pas apporté de modifications substantielles. Le seul point véritablement remanié concerne la problématique de la centrale solaire didactique sur le toit de l'école du Belvédère où, finalement, la commission Finances a exprimé le désir que ladite centrale fasse l'objet d'un crédit d'investissement et ne soit pas portée au budget ordinaire de la commune. La proposition a été acceptée par 5 voix pour et une contre.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, lequel déclare :

" Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
 Je vous rappelle que le budget 2007, que vous avez déjà examiné à votre domicile ou en séance de commission, est exceptionnel par sa forme. En effet, le Conseil administratif de Chêne-Bougeries n'a jamais présenté de budget déficitaire depuis de nombreuses années. Cette fois, et en raison de la politique financière inopportunne conduite par le Canton, et au demeurant acceptée par le Grand Conseil, la commune a souhaité manifester sa désapprobation en présentant un budget déficitaire.

Toute collectivité publique, comme la nôtre, se doit également de protéger ses contribuables et de ne pas accepter sans compensation une telle soumission passive envers un transfert de charges qui prétériterait nos concitoyens par l'effort fiscal à produire ou une réduction de prestations non concertée. Déshabiller Paul pour habiller Jean n'est pas une solution crédible pour rétablir les finances cantonales, en appauvrissant celles des communes. C'est une solution précaire qui, par son engagement limité aux budgets 2006 et 2007, démontre bien son manque de solidité.

Sans revenir aux arguments présentés lors de la présentation du budget 2007, ce déséquilibre budgétaire ne met pas en péril la situation financière de notre commune. Etabli avec professionnalisme et circonspection, il répond aux garanties et garde-fous retenus par la LAC, à l'art. 77, al. 2. Les atouts de la commune de Chêne-Bougeries sont sérieux : sa fortune et ses provisions financières bien notées. La gestion de la commune restera rigoureuse, attentive, comme elle l'a d'ailleurs toujours été afin de viser à l'équilibre des comptes en fin d'exercice.

En dehors du contexte de report de charges qui le déséquilibre, ce budget confirme qu'il est possible de renforcer la sécurité, l'aide à la petite enfance, le maintien qualitatif du patrimoine de la commune et le cadre de vie de son habitat, tout en conservant une fiscalité raisonnée.

En conclusion, le Conseil administratif recommande les préavis qui ont été acceptés lors de la dernière séance des Commissions réunies. "

Le Président ouvre le débat sur le budget.

M. De Candolle prend la parole au nom du groupe Libéral et déclare :

" Le groupe Libéral tient à remercier le Conseil administratif ainsi que le service financier pour l'élaboration du budget 2007 et propose l'adoption de celui-ci, présentant un déficit de CHF 596'122.--, pour les motifs suivants :

1. Notre commune doit montrer son désaccord quant au report des charges imposé par le Canton.
2. Notre commune doit, également, montrer qu'elle ne peut pas trouver une solution à ce report de charges dans son budget de fonctionnement annuel et absorber un supplément de charges de CHF 596'122.-- par une augmentation de la perception fiscale de nos communiers.
3. Notre commune doit définir une politique claire et constante vis-à-vis de la taxe professionnelle communale, et ne peut pas l'utiliser comme "outil budgétaire" pour combler, quand nécessaire, ses "trous" budgétaires.
En tout état de cause, il est tout à fait injustifié et injustifiable de vouloir répercuter ce report de charges sur nos assujettis à la taxe professionnelle communale, soit les quelques entreprises domiciliées sur notre commune.
4. L'article 77, alinéa 1 de la LAC, prévoyant l'équilibre budgétaire, ne s'applique pas dans le cas d'espèce, car la loi autorise, selon le même article, alinéa 2, qu'une commune puisse présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.

Ce qui est le cas pour notre commune où les amortissements inscrits au budget 2007 s'élèvent à CHF 3'708'257.-- et dont la fortune nette, au 31 décembre 2005, s'élevait à CHF 82'982'928,11.

Le groupe Libéral adoptera donc le budget 2007 tel que présenté. "

Mme Sobanek souligne que le groupe Socialiste a lu attentivement le budget. Il a posé des questions auxquelles il a reçu des réponses qui ne l'ont pas satisfait. Le groupe Socialiste constate que le budget est déficitaire, que ce déficit correspond, en gros, à la somme du transfert de charges du Canton vers la commune. Il n'est pas d'accord avec cette manœuvre opportuniste et peu solidaire. Il pense également que ce n'est pas à la commune de donner une leçon de bonne conduite au Canton dans des années difficiles pour les finances cantonales. Pour ces raisons, les socialistes ne voteront pas ce budget.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, passe à l'objet taxe professionnelle, taux de dégrèvement.

Taxe professionnelle : taux de dégrèvement

M. C. Rivoire n'a rien à ajouter à ce qu'il a dit lors de la séance des Commissions réunies.

M. Karr tient à dire, au nom du groupe des Verts, qu'il n'a jamais soutenu le principe de la taxe professionnelle communale en tant qu'outil fiscal. Il lui est toujours apparu,

pour des raisons maintes fois exprimées, que c'est un outil qui ne se base pas sur les bénéfices, mais sur une série de paramètres qui ne sont peut-être plus d'actualité. Néanmoins, le groupe des Verts constate que c'est peut-être là la marge de manœuvre pour équilibrer ce budget. Il déplore très sincèrement que le Conseil administratif n'ait pas eu recours à cet outil relativement indolore pour la plupart des citoyens qui consistait en un dégrèvement de 50%, au lieu de 100%, de la taxe professionnelle communale. Le groupe des Verts est donc opposé au dégrèvement à 100% qui lui paraît indéfendable.

Mme Sobanek indique que le parti Socialiste ne peut être fondamentalement d'accord, ni avec le dégrèvement à 50%, ni à 100%. Il accepterait éventuellement un dégrèvement à 50% afin de combler le déficit, mais cette exception devrait être considérée comme un acte de dernier recours. Le groupe Socialiste s'oppose donc à un dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle, même si cette dernière engendre des iniquités, comme il en a été largement discuté.

Mme Bauduccio-Deluc signale que le groupe Avenir Chênois se montre absolument opposé à la taxe professionnelle.

M. Karr ajoute un point à sa déclaration. Pour les Verts, l'attachement à un budget équilibré n'est pas négociable au sens des opportunités d'une année sur l'autre, en particulier lorsque la commune a la marge de manœuvre et l'outil à portée de main pour équilibrer ses budgets. Cet attachement est sincère. Il va à charge et non à décharge, car les Verts n'entendent pas faire un cas d'espèce où l'on utilise ce dégrèvement total et la non utilisation de cette possibilité comme étant un outil de marketing et de propagande.

Le Président met aux voix la proposition de Mme Sobanek d'un rétablissement de la taxe professionnelle à 100%, voire un dégrèvement à 50%.

- Mise aux voix, la proposition de Mme Sobanek est rejetée par 11 voix contre, 6 voix pour et une abstention.

Le Président donne lecture de la délibération.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DEGREVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 11 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention,**

DECIDE de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à 100 %.

.../...

Concernant la procédure, M. L. Rivoire s'interroge de savoir, lorsqu'il y a deux propositions soumises au vote, si la première ne doit pas être celle du Conseil administratif. Il demande que la question de la primauté des votes soit examinée.

Taxe professionnelle : montant minimum à percevoir

Le Président donne lecture de la délibération.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM A PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 3 abstentions,**

DECIDE de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à CHF 30.--.

Indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs

Le Président donne lecture de la délibération.

INDEMNITES ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Conseil municipal décide de fixer pour 2007 :

- 1) **par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**
le montant des indemnités et frais pour le Conseil municipal à CHF 42'000.--
(rubriques 01.300 et 01.317)
- 2) **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**
le montant des indemnités et frais pour le Conseil administratif à CHF 214'420.--
(rubriques 02.300, 02.304 et 02.317)

Budget administratif

M. C. Rivoire recommande au Conseil municipal, vu le peu de modifications qui ont été apportées au budget, de l'adopter.

Le Président donne lecture de la délibération.

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2007

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) 70, al. 1, lettres a) et b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et l'art. 291 lettre a) et 292 de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements -

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 24'150'012.-- aux charges, et de CHF 23'553'890.-- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 596'122.-- -

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 3'112'135--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 3'708'257--, moins l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 596'122.-- -

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à 34 centimes -

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 10'434'000.-- aux dépenses et de CHF 300'000.-- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 10'134'000--- -

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 3'112'135--, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'021'865.-- -

Attendu que la trésorerie communale au 31.12.2006 devrait être suffisante pour couvrir le financement des investissements et de l'excédent de charges présumé, ce qui devrait éviter de recourir à l'emprunt pour 2007 -

Vu les préavis favorables délivrés par les diverses commissions du Conseil municipal réunies le 18 octobre 2006 -

Le Conseil municipal décide :

- 1) **par 15 voix pour et 3 voix contre,**
de fixer le taux des centimes additionnels pour 2007 à 34 centimes;
- 2) **par 11 voix pour et 7 voix contre,**
d'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de CHF 24'150'012.-- aux charges, et de CHF 23'553'890.-- aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 596'122.--;
- 3) **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2007 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions du marché lui paraissent favorables.

Le Président fait circuler le document officiel à signer par l'ensemble des conseillers municipaux pour la déclaration de budget à l'autorité.

M. C. Rivoire remercie, au nom du Conseil administratif et en tant que responsable des finances, le Conseil municipal pour son approbation du montant des indemnités et frais pour le Conseil administratif, ainsi que pour ses votes favorables concernant les autres points du budget.

4.2 Compagnie des sapeurs pompiers 21- nomination d'un premier-lieutenant : préavis

M. Biedermann n'a pas grand-chose à ajouter au texte de la délibération. Le Conseil administratif, dans sa séance du 26 septembre 2006, sur proposition du Capitaine, M. Alexandre Duvoisin, a décidé de proposer au Conseil municipal la nomination de M. Victor Bernardi, actuellement lieutenant depuis 2001, au grade de premier-lieutenant.

Mme Bauduccio-Deluc tient à signaler que M. Bernardi est instructeur et qu'il met beaucoup de cœur à l'ouvrage.

Le Président donne lecture de la délibération.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 21 NOMINATION D'UN PREMIER-LIEUTENANT : PREAVIS

Vu la proposition du commandant de la Cie des sapeurs-pompiers 21 -

Vu l'art. 30 A, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F4 05) et les art. 19, 21, 22, 24 et 29 du règlement d'application de ladite loi du 25 juillet 1990 (F4 05.01) -

Vu le préavis favorable du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

PREAVISE favorablement à l'intention du Conseil d'Etat la promotion au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21 du lieutenant Victor Bernardi, né le 13.01.1969, genevois, électricien, domicilié c/o M. Joseph Bernardi, avenue A.-M. Mirany 19, 1225 Chêne-Bourg, dès le 1^{er} janvier 2007.

5) Communications des délégations du Conseil municipal

5.1 Plan directeur communal

M. Karr signale, en tant que responsable du groupe de travail "Plan directeur communal", que le cahier des charges élaboré en son sein a reçu l'approbation du Canton, ce qui n'était pas une mince affaire. Le Canton a demandé deux modifications que le groupe a immédiatement introduites. Le cahier des charges est donc prêt à partir auprès des bureaux qui ont été retenus pour l'appel d'offres restreint.

5.2 Archives informatiques

M. Karr annonce que le dossier a bien progressé. Une proposition de CD est à bout touchant, quelques modifications de pure forme doivent encore être apportées. Il tient à remercier MM. Kalondji et Gailland pour leur soutien et l'excellent travail accompli. Une évaluation des outils de recherche est en cours et l'on peut espérer que le projet sera sous toit d'ici la fin de la législature.

5.3 Nouvelles du 4 C

Mme Meynet signale que les commissions Culture des Trois-Chêne vont se réunir le 20 novembre 2006 afin de définir les manifestations qui peuvent être faites en commun et celles qui respecteront la spécificité de chaque communs. Elle remercie d'ores et déjà Mme Grandjean-Kyburz pour ce travail de longue haleine.

5.4 Commission Bâtiments-constructions

M. L. Rivoire s'assure que chacun est au courant de la date de la prochaine réunion de la commission, soit le 22 novembre 2006. La convocation sera transmise en temps utile. Un point reste à régler, à savoir si cette réunion sera élargie à d'autres commissions.

5.4 Projet CEVA – Espace vert

M. Karr rappelle que l'aménagement d'un espace vert est prévu sur le territoire de la commune dans le cadre du projet CEVA. Il a été décidé en commission Aménagement-circulation-transports que le projet de voie verte serait examiné avec les mandataires, dès janvier 2007, ceci sur la base d'une documentation qui sera plus détaillée à cette date.

6) Communications écrites ou orales

6.1 Motion concernant la sécurité

Le Président donne lecture de la motion déposée par le groupe Socialiste, appuyée par Avenir Chênois et par lui-même.

" Nous sommes préoccupés par les incivilités perpétrées de manière répétitive sur notre territoire communal.

Nous ne pouvons pas indéfiniment laisser faire, observer et enregistrer.

Aussi, nous prions le Conseil administratif de produire pour notre Conseil un inventaire détaillé des mesures prises dans cette législature pour que les incivilités et la violence soient contrôlées.

D'autre part et conjointement, nous prions la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention, d'analyser à nouveau la situation en réentendant les différents acteurs de la prévention et de la sécurité, et de refaire un rapport actualisé qui propose des mesures concrètes que nous puissions adopter. "

Mme Meynet souligne qu'il existe certainement une coordination entre les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), les ASM et les animateurs du Centre de loisirs afin de lutter contre les incivilités. Toutefois, il n'y a jamais eu de rapport sur les principaux problèmes rencontrés dans la commune. Le groupe "Responsabilités citoyennes" fait certes très bien son travail mais on en ignore concrètement le résultat. Or, M. Moutinot, conseiller d'Etat en charge du Département des institutions, se préoccupe de l'insécurité qui règne dans certains lieux puisque, selon un article récent du journal *Le Temps*, des états généraux vont être mis sur pied avec différents partenaires, y compris les communes. La question pour Chêne-Bougeries n'est pas tant de s'adoindre un ASM supplémentaire ou de donner davantage de travail aux policiers mais de comprendre les problèmes, avant d'imposer des mesures draconiennes. Il est donc important pour le Conseil municipal d'analyser cette situation sans dramatiser et de faire un bilan. Et surtout, il convient de rendre attentif le Conseil administratif que l'on ne peut pas faire de prévention sans une bonne coordination entre les ASM et les travailleurs sociaux. A cet égard, l'argument selon lequel les locaux de la commune seraient trop exiguës pour accueillir un nouvel ASM n'est pas convaincant.

Mme Garcia ajoute qu'il faudrait également associer les écoles à cette coordination.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser que la coordination existe au niveau des écoles dans le cadre d'un réseau où toutes les directions et assistants sociaux des cycles et collèges se retrouvent avec les ASM, TSHM ainsi que les animateurs des Centres de loisirs. De là à dire qu'on ne fait rien dans les écoles, il y a un pas à ne pas franchir. Au plan communal, un tel réseau existe également qui se concrétise d'ailleurs au travers des journées citoyennes prévues les 10 et 16 novembre 2006.

M. Locher fait remarquer que Mme Bauduccio-Deluc a régulièrement informé le Conseil municipal sur le travail du groupe "Responsabilités citoyennes".

Mme Bauduccio-Deluc confirme qu'elle n'a jamais rien caché de ce qui s'y passe.

Pour Mme Sobanek, le problème n'est lié, ni à la coordination, ni au groupe "Responsabilités citoyennes", dans la mesure où les jeunes concernés se situent la plupart du temps hors de ce cadre. C'est le cas notamment des jeunes qui ont récemment incendié des voitures. Dans la manière d'appréhender les problèmes, on a l'impression d'un mélange de TSHM, de Protectas et d'ASM en espérant que la sauce

.../...

va réussir. De son point de vue, ce n'est pas suffisant et il faut rechercher d'autres solutions. L'information de Mme Bauduccio-Deluc n'est pas en cause.

Mme Garcia tient à préciser que les directions d'écoles ne soutiennent pas beaucoup les enseignants quand ils ont des problèmes, notamment avec la violence verbale. On ne peut pas dire qu'il y ait un véritable cadre pour contenir cette violence. Il faudrait davantage de coordination et commencer la prévention de plus en plus tôt, soit dans les écoles primaires.

M. C. Rivoire estime que le problème de la violence est difficile à résoudre. Preuve en est que, s'il avait été résolu, on ne verrait pas en France des autobus incendiés, comme c'est le cas actuellement. Il est vrai que ces événements marquent fortement les esprits. S'agissant des jeunes incendiaires, ces derniers ont été appréhendés. Toutefois, selon la loi, il incombe à la gendarmerie cantonale de gérer ce type de violence. En revanche, la violence que l'on rencontre dans les préaux d'écoles et qui intéresse au premier chef les mamans et les maîtresses d'écoles est davantage circonscrite. S'agissant de l'augmentation du nombre d'ASM, on peut certes y souscrire mais ces derniers ne travaillent pas la nuit et il faudra de toute manière avoir recours à une société de surveillance privée telle que Protectas.

Le Président souhaiterait recadrer le débat, à savoir qu'il s'agit d'une requête au Conseil administratif, sous forme de motion, lui demandant de faire rapport et de prier la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention de se saisir de la problématique.

M. Florinetti, qui est membre de ladite commission, rappelle que son président, M. Beker, avait fait un rapport il y a environ 2 ans après une succession d'auditions d'intervenants en lien avec la sécurité. Il faudrait d'abord s'assurer si ce rapport est toujours d'actualité.

Mme Tiercy signale la tenue d'une séance le 4 décembre 2006 des commissions Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention et Ecoles-institutions pour la jeunesse élargie à l'ensemble du Conseil municipal. C'est une bonne occasion pour avoir un débat de fond.

Mme Grandjean-Kyburz ajoute que, lors de cette séance, il est prévu d'entendre un ASM, un TSHM et un îlotier du poste de gendarmerie de Chêne.

M. Karr observe que le Conseil administratif est donc d'accord avec la teneur de la motion. Il ne voit donc pas où est la difficulté de la soumettre au vote. Pour sa part, il la soutiendra.

Mme Othenin-Girard ne comprend pas la finalité de la motion. Les TSHM ont été reçus par le Conseil administratif au mois de mai dernier. La commission Ecoles-institutions pour la jeunesse est saisie de ce problème puisque des auditions sont agendées avec les partenaires concernés. Est-il nécessaire de voter une motion pour quelque chose qui a déjà été décidé ?

Le Président rappelle que les auteurs de la motion entendent, d'une part, adresser une demande contraignante au Conseil administratif afin que ce dernier accomplisse un certain travail et, d'autre part, mandater la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention.

Mme Meynet précise que les motionnaires souhaiteraient avant tout instaurer une relation de travail forte entre des partenaires qui travaillent pour la même cause, laquelle demeure une problématique récurrente depuis plusieurs années.

M. Perrin estime, compte tenu de ce qu'il vient d'entendre, que le sujet est traité en commission. Il sera donc forcément relayé auprès du Conseil administratif auquel la motion demande la même chose.

Pour Mme Meynet, il est surtout important, au travers de la motion, d'obtenir un rapport détaillé de ce qui se passe réellement dans la commune, qu'il y ait un véritable bilan afin que des mesures concrètes soient prises. Qui plus est, la situation évolue, d'où la nécessité d'avoir un rapport qui mette en exergue ce qui se passe réellement au sein des mécanismes de coordination. En résumé, trois questions sont posées, quel est le constat ? quels sont les principaux problèmes que l'on rencontre sur la commune, comment y répondre ?

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion, soit l'injonction faite au Conseil administratif de produire un inventaire détaillé des mesures prises durant cette législature et que la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention soit à nouveau saisie, entende les acteurs de la prévention et rédige un rapport actualisé.

- La motion est acceptée à l'unanimité.

6.2 Question écrite du parti Socialiste

Le Président donne lecture de la question écrite de Mme Marion Sobanek, au nom du groupe Socialiste, au Conseil administratif, lequel devrait intervenir auprès de l'ACG afin de coordonner une action concertée des communes en faveur du maintien des facteurs assermentés.

" Les postes et les facteurs sont des éléments importants du lien social d'une commune. Pour un grand nombre de personnes (infirmes, personnes âgées ou personnes seules), le facteur n'est pas seulement un distributeur de courrier, mais également un interlocuteur, une aide et personne de confiance difficile à remplacer (réception de la rente AI par exemple).

Or, j'ai appris que la poste donne actuellement une bonne partie du courrier à distribuer non plus par des facteurs attitrés à un quartier, mais à une société de distribution publicitaire, Ypsilon pour la nommer. Souvent la communication avec ces distributeurs est difficile. J'ai également appris, suite à des plaintes, qu'une partie du courrier a été retrouvé une semaine après abandonné. Je m'inquiète que le Conseil administratif ne se saisisse pas de ce problème et, s'il est au courant de ce projet de la Poste d'abandonner les facteurs traditionnels, qu'il ne nous ait parlé de rien.

.../...

Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Association des communes genevoises pour coordonner une action concertée des communes en faveur du maintien des facteurs assermentés susceptibles de communiquer avec les habitants. "

Mme Sobanek explique le sens de la question écrite du groupe Socialiste, à savoir que d'un côté on demande à la commune de faire en sorte de maintenir le lien social alors que de l'autre, la nouvelle politique de la poste ne fait que contribuer à le rompre.

M. De Candolle ajoute que le facteur assermenté qui porte le courrier depuis de longues années le long de la route du Vallon lui a indiqué qu'il faisait ce travail, selon un tournus, dans différents secteurs, dont celui de Thônex par exemple.

6.3 Chemin piétonnier le long de la Seymaz

M. De Candolle a pu observer que des barrières ont été placées dans la propriété Lombard au travers du chemin qui longe la Seymaz. Un écritau tout neuf indique "Passage interdit - Propriété privée - Accès autorisé uniquement aux pêcheurs". Or, la loi fédérale autorise tout un chacun à longer les rivières et cours d'eau.

M. Karr rappelle que la Seymaz avait fait l'objet d'un plan directeur des cheminements pédestres (soit au sens de la loi fédérale un chemin de randonnée ou de loisirs). Il avait été proposé par le Canton, dans un premier temps, que l'itinéraire concerné par la question de M. De Candolle soit porté à ce plan directeur. A l'époque, la commission de l'environnement avait préavisé négativement une obligation légale de passage sur cette parcelle dans la mesure où, selon une vieille tradition, la famille propriétaire à cet endroit-là laissait à bien plaisir les personnes circuler le long de la Seymaz. Elle souhaitait alors –et c'était avec l'appui de Pro Natura– conserver le statu quo, sans créer une obligation engendrant des responsabilités civiles de la part du propriétaire. La question de M. De Candolle revêt donc toute son importance. Il faut donc trouver les causes ayant conduit à l'installation de ce nouvel écritau et essayer de prendre langue avec le propriétaire.

M. De Candolle, s'il partage les propos de M. Karr, estime néanmoins qu'entre-temps, la loi fédérale a évolué et devrait être appliquée. Ceci signifie qu'on ne peut pas empêcher le citoyen lambda de se promener le long de la Seymaz bien que le lieu en question ne soit pas un chemin pédestre.

- M. Biedermann prend acte de la déclaration de M. De Candolle et examinera la situation.

6.4 Réception des nouveaux électeurs

M. Karr revient sur la déclaration du Président en début en séance et souhaiterait lui exprimer son soutien afin que la parole lui soit donnée pour qu'il apporte le message du Conseil municipal lors de la réception des nouveaux électeurs. Il n'a jamais imaginé une seconde qu'en sa qualité de président du Conseil municipal, il

.../...

s'exprimerait de façon partisane, contrairement à ce qu'a dit Mme le Maire. Force est de constater que lors de manifestations ludiques, historiques ou culturelles, le Conseil administratif demande une présence en nombre des conseillers municipaux alors qu'il décide de ne pas accorder la parole à son président lors de la réception de nouveaux électeurs. Il demande donc, en tant que proposition individuelle, que le Conseil administratif revienne sur ce qu'il appelle un dérapage et donne la parole au Conseil municipal, par la voix de son Président.

Mme Grandjean-Kyburz souhaiterait dissiper le malentendu selon lequel le Conseil municipal serait interdit de parole. Son président pourra s'exprimer bien que cela ne soit pas prévu au programme. En effet, le Conseil administratif a souhaité procéder comme dans les autres communes en sachant que les partis organisent des rencontres avec les nouveaux électeurs dans leur groupe respectif. C'est dans un esprit de neutralité que cette option a été retenue.

Mme Meynet tient à dire que le groupe Socialiste se rallie entièrement à la demande de M. Karr. Elle estime en effet que le Président du Conseil municipal s'adressera aux nouveaux citoyens, non pas en tant que membre du parti Radical, mais en tant que magistrat de la commune.

M. Karr insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une question partisane, mais institutionnelle. La nuance est très importante et il lui paraît surtout nécessaire qu'un message de pure courtoisie délivré par le représentant du Conseil municipal soit entendu des nouveaux citoyens et électeurs. Ce n'est pas véritablement un magistrat, comme le relève Mme Meynet, mais c'est le premier citoyen de la commune. A titre de rappel, au plan cantonal, le discours de St-Pierre de l'Exécutif a été accompagné d'un discours vigoureux et ferme de la part du Président du Grand Conseil. Cette manière de voir les choses relève d'un équilibre symbolique des pouvoirs.

M. Perrin ne comprend pas cette volonté de la part du Président du Conseil municipal de vouloir systématiquement "se placer" lors de manifestations. En effet, son rôle est clairement défini dans le cadre du règlement du Conseil municipal. A ce jour, les conseillers administratifs ont toujours eu la charge d'accueillir les nouveaux membres de la commune.

M. De Candolle fait remarquer que le terme "premier citoyen de la commune" ne s'applique pas au Président du Conseil municipal. Le seul premier citoyen qui existe en Suisse est le Président du Conseil National. En effet, les conseillers fédéraux sont élus par le Conseil National et par les Chambres, et non pas par le peuple, alors qu'au niveau cantonal, les conseillers d'Etat et les conseillers administratifs le sont. Le Président du Conseil municipal est nommé par les conseillers municipaux, ce n'est donc pas le premier citoyen de la commune.

M. Florinetti demande pour sa part qui fournira des explications quant au fonctionnement des institutions, en marge du discours historique que prononcera M. Lescaze.

Mme Grandjean-Kyburz indique que ce sera M. Gailland, sur la base d'un texte élaboré par M. Ascheri, chef du service des votations et élections, n'étant pas lui-même disponible à cette date.

6.5 Equipment des arrêts de tram

Mme Sobanek souhaiterait savoir ce qu'il en est de l'installation d'un abri TPG envisagé à la route de Chêne, à hauteur des cabinets médicaux de la Clinique des Grangettes. Renseignements pris auprès des TPG, il s'avérerait que lesdits abris étaient du ressort des communes.

M. C. Rivoire explique que pour l'instant, la demande y relative de la Clinique des Grangettes est en suspens, dans la mesure où la direction a également en vue d'autres modifications concernant l'accès au futur centre d'urgence. Pour le surplus, même si une demande devait être faite par l'intermédiaire de la Société générale d'affichage, c'est finalement l'Etat qui accordera ou non l'autorisation nécessaire.

M. Karr s'intéresse à l'équipement en général des arrêts de tram. Il pense notamment à celui de Grange-Falquet qui est extrêmement fréquenté par la jeunesse. Il souhaiterait savoir si le Conseil administratif pourrait envisager un équipement, non pas financé par la SGA, mais par la commune afin de supprimer la publicité qui y est généralement apposée. D'autre part, le Conseil administratif accepterait-il de demander de mettre des horloges aux arrêts de tram, ces dernières faisant de plus en plus défaut dans la commune ?

M. Perrin estime qu'il serait effectivement judicieux de placer des abris en certains endroits. Toutefois, l'argument de Grange-Falquet lui semble un peu mal venu car il existe à cet endroit une anarchie complète que ne règleront ni les passages pour piétons, ni les barrières métalliques, ni les refuges etc. Il craint que toute installation soit très rapidement dégradée plutôt qu'utilisée avec sagesse.

- M. C. Rivoire prend note de la demande de M. Karr.

7) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission Naturalisations-Etat civil, laquelle présente quatre dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 14 oui et 3 abstentions.
 Candidature 2 : Préavisée favorablement par 10 oui et 4 abstentions.
 Candidature 3 : Préavisée favorablement par 14 oui et 4 abstentions.
 Candidature 4 : Préavisée favorablement par 14 oui et 4 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.50.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J. LOCHER

Le Président
du Conseil municipal
N. PRALONG